

Anne BLANC,

Députée

2^{ème} circonscription de l'Aveyron

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation Nationale

et de la Jeunesse

Hôtel de Rochechouart

110 rue de Grenelle

75007 Paris

N/Réf. : 19/386 AB/CM
R08062019-3M

Paris, le 20 juin 2019.

Monsieur le Ministre,

Cher Jean-Michel,

Il y a déjà un an, j'appelais votre attention sur le classement en réseau d'éducation prioritaire (REP) dont bénéficie le territoire du bassin de Decazeville. Ce classement concerne plusieurs établissements, à savoir le collège Jean Jaurès de Cransac et le collège Paul Ramadier de Decazeville ainsi que les 14 écoles du secteur.

Il me paraît essentiel de souligner le caractère primordial de ce classement en zone d'éducation prioritaire pour le territoire - seule zone d'éducation prioritaire sur le département de l'Aveyron, qui connaît une grande concentration de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur les apprentissages et la réussite scolaire des élèves issus des milieux populaires. Comme vous le savez certainement, le territoire est de plus en plus confronté à des situations de grande précarité sociale et économique, les établissements du secteur accueillant près de 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée.

En août dernier, vous m'informiez de l'évaluation en cours de la carte actuelle de l'éducation prioritaire. Si nous ne disposons à ce jour d'aucune information sur les choix de votre Ministère, certaines pistes esquissées sont source d'inquiétudes au sein de nos territoires. Ainsi, il serait notamment question de faire dépendre le classement REP, non plus d'un arrêté ministériel, mais d'un arrêté rectoral, qui pourrait aisément conduire dans le cadre de budgets académiques contraints à la sortie du périmètre de l'éducation prioritaire d'un certain nombre d'établissements.

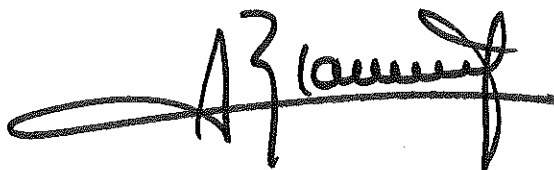
Par ailleurs, 80 quartiers classés en politique de la ville viennent d'être déclarés éligibles au label « Cités éducatives ». Si les contours de ce label restent encore flous quant à l'organisation, au fonctionnement et aux ressources qui y seront déployés, je note qu'aucun territoire aveyronnais n'a été sélectionné et m'interroge sur la cohabitation (complémentarité ou remplacement ?) de ce label avec celui de l'éducation prioritaire.

Aussi, Monsieur le Ministre, face à ces préoccupations partagées par l'ensemble des acteurs locaux qu'ils soient élus, membres du corps enseignant ou parents d'élèves, je souhaiterais que vous puissiez m'éclairer sur l'avenir du REP decazeillois et plus largement sur la politique d'éducation prioritaire telle qu'elle se dessine dans les mois à venir.

Attentive aux bonnes conditions d'apprentissage et à la réussite scolaire de tous les élèves, je ne peux que vous réitérer toute l'importance d'assurer l'avenir du REP decazeillois au regard de la situation socio-économique du territoire et de sa population ainsi que des besoins particuliers des élèves pour leur offrir les mêmes chances de réussite.

En vous remerciant de toute l'attention et la bienveillance que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Respectueusement



Anne BLANC.

Copie à Madame Anne BISAGNI-FAURE, Rectrice de l'Académie de Toulouse.